



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 14 janvier 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 20 Janvier 2020. Délibération 2020-08

Le vingt Janvier deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Stéphanie COLPIN, Alain FAYEN, Pierre TERRAES, Joaquin TORRES, Norbert COLLIAT, Hervé POTHIER DENIS, Frédéric CALVO, Christian GROS, Anne TOURMEN, Caroline PELISSIER, Sylvain LAVAL, Gabriel JULLIEN, Christine TULIPE, Didier PICHON, Sid Ahmed HEMCHE, Sophie LAFFONT.

Procuration : Kamel BOUZERARA donne procuration à Alain FAYEN, Emilie CLARET donne procuration à Sylvain LAVAL, Ahmed DEBZA donne procuration à Hervé POTHIER DENIS, Elisabeth DELPHIN donne procuration à Norbert COLLIAT, Dominique MAS donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Vincent PHILIPPE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Cécile POUREAU donne procuration à Frédéric CALVO, Yves DELAHAYE donne procuration à Gabriel.

Absente : Marie-Pierre FORESTIER

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sophie LAFFONT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : **Angèle ABBATTISTA**

Objet : AMENAGEMENT – MARCHES PUBLICS – Autorisation donnée au Maire de signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation et d'extension de l'équipement de Lachal.

Le rapporteur rappelle la délibération 2019-49 par laquelle le Conseil municipal a choisi les entreprises pour les travaux de réhabilitation et l'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs.

Le montant total initial de ces marchés comportant 10 lots s'élève à 1 179 421,75 € HT. Le rapporteur présente la liste des avenants aux marchés publics de travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs :

- Lot 4 Serrurerie, entreprise SMS : remplacement du poste 4.4.6 du DPGF, non conforme pour la sécurité des enfants, par une structure porteuse pour la pose de filets inox, filets inox, porte d'accès sous l'escalier, mains courantes supplémentaires à la demande du contrôleur technique.

Montant de l'avenant n°1 : 5 898 € H.T.

Nouveau montant du marché : 45 485 € H.T. soit 54 582 € T.T.C. (+14,9%)

- Lot 10 Aménagements extérieurs, entreprise TERIDEAL : déposes supplémentaires imprévues d'un bac à graisse, d'un puit perdu et d'un filtre à pouzzolane, inspection télévisée de canalisation, réalisation imprévues de deux piliers d'entrée, modification de clôture impliquant la réalisation de ganivelle et de portillons supplémentaires, réalisation imprévue d'une murette, remplacement du soutènement en bois, poste 11.19 du DPGF par un mur de soutènement
Montant de l'avenant n°1 : 13 699,08 € H.T.
Nouveau montant du marché : 236 440,07 € H.T. soit 283 728,08 € T.T.C. (+6,15%)

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des lots 4 et 10 des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs avec les entreprises ci-avant et pour les montants précités.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : 24

ABSTENTION : 3 : Gabriel JULLIEN, Yves DELAHAYE, Sid Ahmed HEMCHE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 20 janvier 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Yannik OLLIVIER.

